

LA CHRONIQUE

de la Ligue des droits humains

Bureau de dépôt : rue des Bogards 19, 1000 Bruxelles - Périodique trimestriel | Éditrice responsable : Sibylle Gioe
53, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02 209 62 80



N° D'AGRÈMENT
PB01323



janvier · février · mars 2025

LA MILITARISATION DE LA SOCIÉTÉ

kit complet



x1



x1



x1



x1



x1

SOMMAIRE



- Le budget militaire fait la guerre à nos acquis sociaux** p.3
Ludo De Brabander et Jennifer Lemaire
- Quand la Défense drague la jeunesse** p.8
Jennifer Lemaire et Olivier Hustin
- Le danger d'équiper la police d'armes dites à létalité réduite dans les manifestations** p.12
Aline Wavreille et Rémy Farge
- Le bleu et le kaki, ça donne quoi ?** p.16
Samuel Legros
- Peterbos, mon île isolée** p.21
Fatiha Aziz et Jennifer Lemaire
- Drones : surveiller nos rues avec un outil de répression** p.26
Aline Wavreille

Coordination

Margaux Hallot et Jennifer Lemaire

Comité de rédaction

Emmanuelle de Buisseret Hardy, Sibylle Gioe, Margaux Hallot, Manuel Lambert, Jennifer Lemaire, Pierre-Arnaud Perrouty, Aline Wavreille

Ont participé à ce numéro

Fatiha Aziz, Ludo De Brabander, Rémy Farge, Olivier Hustin, Manuel Lambert, Samuel Legros, Jennifer Lemaire, Claire Scohier, Christophe Wasinski, Aline Wavreille

Relecture

Emmanuelle de Buisseret Hardy, Karine Garcia, Manuel Lambert, Jennifer Lemaire, Aline Wavreille

Illustrations

Mathilde Collobert <https://mathildecollobert.cargo.site/> couverture, pages 5, 11, 19 et 26
Jennifer Lemaire

Graphisme

Margaux Hallot

La Ligue des Droits Humains est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. La LDH est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.

nos soutiens

LE BUDGET MILITAIRE FAIT LA GUERRE À NOS ACQUIS SOCIAUX

Ludo De Brabander est une figure bien connue du mouvement pacifiste belge. Ce néerlandophone, porte-parole de Vrede (*Paix en français*) a le tutoiement facile et switche sans souci en français pour faire cette interview. Derrière cette aisance, se cache une réelle expertise de l'OTAN, connaissance qu'il utilise pour débunker les idées reçues et recadrer vers ce qui lui paraît essentiel : le budget militaire est surtout en guerre contre nos acquis sociaux.

LE DILEMME DE SÉCURITÉ, UNE FAUSSE IMPRESSION DE SÉCURITÉ

Est-ce qu'on peut encore éviter une guerre ? C'est la question qui ouvre notre rencontre. Pour Ludo De Brabander, assurément oui, même si la direction actuelle n'est pas la bonne. Pour expliquer ça, il convient de regarder dans le rétroviseur, à l'époque de la Guerre froide, quand deux puissances mondiales armées jusqu'aux dents se regardaient en chien de faïence, prêtes à dégainer, tandis que le reste du monde retenait son souffle. *« C'est le même mécanisme qui a lieu actuellement. C'est ce qu'on appelle un dilemme de sécurité : plus tu cherches la sécurité avec les armes, plus ça devient dangereux. Imagine que tu as une dispute avec ton voisin. Si tu commences à t'armer, que tu prends un couteau puis une arme à feu, ton voisin va avoir peur. Il va se dire qu'il doit pouvoir se défendre lui aussi donc il va commencer à avoir ses propres armes. Ça donne lieu à une course à l'armement. »* Paradoxalement, le sentiment de sécurité que devrait procurer l'idée de posséder des armes et de pouvoir se défendre laisse peu à peu place à une insécurité générale. Une situation que l'on voit à un niveau micro aux États-Unis¹, rappelle Ludo De Brabander. *« La circulation des armes aux États-Unis augmente l'insécurité dans toute la société. Une fois qu'on est dans ce système, le risque d'une confrontation est plus élevé. »*

Continuant sur cette lancée, il met en avant sa vision de la sécurité. *« Pour moi, il y a deux types de sécurité. D'abord la sécurité humaine, la sécurité sociale. Investir dedans, c'est garantir une sécurité pour son propre peuple. Il y a d'ailleurs un lien entre investissement dans la sécurité sociale et baisse de la criminalité, c'est prouvé scientifiquement.² Si on arrive à mettre en place une sécurité humaine au niveau mondial, cela aura un impact partout. Le nombre de conflits va diminuer. Dans les pays d'Afrique par exemple, il existe ce même lien entre pauvreté et conflits.³ On doit investir dans notre sécurité sociale mais aussi dans le développement et la coopération, mettre en place une autre politique de commerce extérieur. »* Il poursuit : *« Ensuite, il y a un deuxième niveau de sécurité, qu'on appelle en anglais common security. La sécurité commune, ça veut dire que je me sens en sécurité seulement si tu te sens en sécurité, donc je prends compte tes perceptions sécuritaires. C'est l'histoire du voisin que je t'ai racontée. »*

Rappel intéressant de Ludo De Brabander pour clôturer la question : ce n'est pas la confrontation qui a mis fin à la Guerre froide mais au contraire la diplomatie, avec les accords d'Helsinki de 1975. C'est pourquoi, pour lui comme pour beaucoup d'organisations, la seule manière d'éviter une guerre est d'arrêter l'escalade et de redonner du poids à la voie diplomatique.

1 [Étude du Center for Gun Violence Solution](#) : En 2023, 46 728 personnes sont mortes par armes à feu aux États-Unis, soit en moyenne un décès toutes les 11 minutes.

2 [Recherche de l'Université de Leiden](#) : Les prestations sociales réduisent substantiellement la criminalité.

3 Stratégie du Groupe de la Banque mondiale : [Fragilité, conflits et violence 2020-2025](#)

DES FAITS QUI CONTREDISENT LE NARRATIF GUERRIER

Si le but est de se sentir en sécurité face à la Russie, les chiffres⁴ cités par Ludo De Brabander sont amplement suffisants. L'OTAN possède d'ores et déjà trois fois plus de soldats que la Russie. Même en soustrayant les effectifs américains, l'OTAN compte 700 000 soldats « d'avance ». Pareil du côté des chars et des avions de chasse : les systèmes d'armement européens - uniquement européens - sont en quantité supérieure par rapport à ceux de la Russie. Et cette situation est loin d'être nouvelle, selon la même étude : depuis 2008, l'OTAN a toujours été en position de force face à son adversaire actuel. Sans parler du fait que 60% du budget militaire russe part directement dans la guerre en Ukraine.

Des faits qui viennent largement contredire les discours quotidiens inquiétants, comme le note Ludo De Brabander. *« On dit toujours qu'on a désinvesti ou qu'on n'a pas assez investi dans le militaire. Or, entre 2014 et 2024, le budget militaire européen a augmenté de 80%. Avant même cette politique de ReArm Europe dont on parlera plus tard, on investissait déjà dans le militaire. Par exemple, en 2017, en Belgique, on dépensait 3,9 milliards d'euros dans l'armée. En 2024, ce chiffre avait déjà doublé pour arriver à 7,9 milliards d'euros.⁵ Ce n'est pas vraiment ce que j'appelle un désinvestissement... Donc voilà : on se demande pourquoi ? Et pour moi, il y a une autre logique, celle des intérêts de l'industrie militaire. »*

RÉARMER L'EUROPE, DÉARMER NOTRE MODÈLE SOCIAL

Le plan stratégique de défense européen a beau avoir changé de nom - passant de ReArm Europe à Readiness 2030 - l'idée, elle, s'ancre dans les budgets nationaux des pays européens. Ce plan - 800 milliards d'euros injectés dans les armées - autorise les États à dépenser jusqu'à 1,5% de leur PIB dans la défense. Un pourcentage qui entre en contradiction avec d'autres normes européennes, celles qui prévoient que le déficit public des États européens ne dépassent pas les 3% du PIB, contrainte déjà intenable pour la moitié des pays de l'UE.⁶

C'est une nouvelle aberration pour Ludo De Brabander. *« Pour te donner un exemple de l'absurdité d'aujourd'hui : la Belgique a actuellement un déficit budgétaire d'environ 4,5% de son PIB. L'année passée, la Commission européenne a mis notre pays ainsi que six autres États européens sous surveillance budgétaire pour cette raison. Mais la Commission nous autorise maintenant à dépenser 1,5% du PIB pour le budget militaire. La situation est donc la suivante : la Commission exige de notre pays de faire des économies dans les dépenses publiques pour passer de 4,5% de déficit aux 3% autorisés ; mais en même temps, elle l'autorise à dépenser un surplus de 1,5% pour le militaire. Concrètement, on nous met sous surveillance budgétaire pour toutes les dépenses publiques : la santé, les pensions, etc mais d'un autre côté, on peut investir ce même montant dans l'armée ! C'est absurde car, que ce soit comptabilisé ici ou là, ça reste des dettes qu'il faut payer. Ceci montre bien qu'il y a des vases communicants entre les budgets des dépenses publiques pour les besoins sociaux et le budget militaire. »*

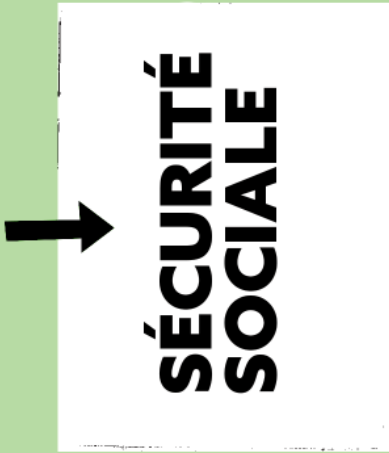
Loin de se tasser, ces chiffres ont continué de grimper : les pistes budgétaires tendent vers 2% du PIB pour la défense, soit une dépense supplémentaire de 28 milliards d'euros au cours de la prochaine législature pour la Belgique.⁷ Et Trump exige maintenant des pays européens qu'ils financent l'OTAN à hauteur de 5% de leur PIB. La question de savoir pourquoi et pour quels intérêts se pose d'autant plus sérieusement.

4 rapport [Visualising Military Capabilities](#), de la fondation Friedrich-Ebert

5 [Article du CNAPD](#) du CNAPD - 17/12/24

6 [Carte de touteurope.eu](#) du déficit public des États européens - mise à jour le 22/10/25

7 [Article de la RTBF](#) sur l'accord budgétaire du gouvernement Arizona - 20/6/25



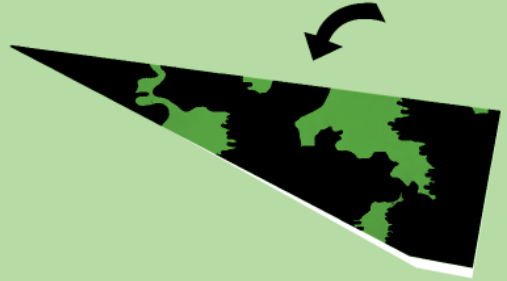
1



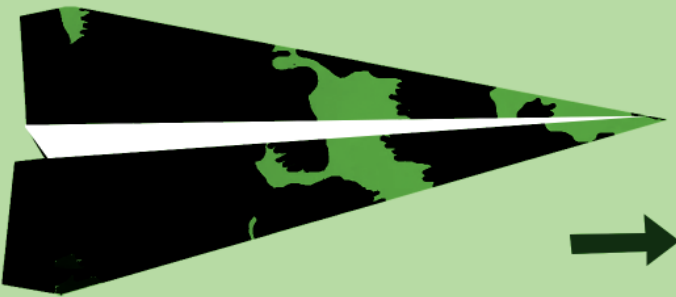
2



3



4



C'EST PARTI !

LE COURAGE DE L'ESPAGNE, UNE AUTRE VOIE POSSIBLE

Dans la bouche de Ludo De Brabander, l'histoire paraît trop grosse pour être vraie. « Lors du dernier sommet de l'OTAN, Trump est arrivé avec ce message que les pays de l'OTAN devaient dépenser 5% de leur PIB pour l'OTAN. C'est tombé du ciel et tout le monde a dit que c'était absurde. Nos propres dirigeants l'ont dit : *It's crazy.* » Et pourtant. « Au fur et à mesure que le sommet se rapprochait, les messages de Washington étaient de plus en plus sévères : *"5% is our number."*⁸ Et durant ce sommet, tout d'un coup, tout le monde les a acceptés... »⁹

Tout le monde sauf l'Espagne. Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'OTAN, le Premier ministre espagnol a rejeté cette proposition, arguant qu'elle était incompatible avec le modèle social de son pays ainsi qu'avec sa vision du monde.¹⁰ L'Espagne a ainsi obtenu une clause d'exception, ouvrant la voie à un choix politique différent, comme l'explique Ludo de Brabander. « *C'est important de savoir que l'OTAN décide en consensus, ce qui veut dire que si plusieurs pays avaient eu le courage de dire non à Washington, cette décision n'aurait pas été prise. C'est ça le problème de l'Europe, aujourd'hui : on parle souvent de stratégie d'autonomie mais plus on parle de ça, plus on se soumet comme des États satellites aux directives de Washington.* »

Si les États-Unis se justifient par le fait que l'Europe doit pouvoir se défendre elle-même, les chiffres évoqués plus haut mettent à mal cet argument. D'autres chiffres en revanche laissent songeurs : durant la période 2019-2024, 64% des achats européens en matière d'armement ont été faits auprès des États-Unis, un chiffre en augmentation par rapport à la période précédente (54%).¹¹

Pour Ludo de Brabander, cette donnée répond en partie à la question du pourquoi, tout autant qu'elle interroge les prétendus bénéficiaires que la société pourrait tirer de ces investissements dans la défense. « *On parle de créer de l'emploi et de retombées économiques. Mais les clients, ce sont les États donc la demande est limitée, finalement. La plupart des achats de matériaux de guerre se font vers les États-Unis. De plus, si on regarde ce qui se passe maintenant, on est dans une situation où tout le monde doit dépenser ses milliards pour le militaire. Cette course vers certains types d'armement fait s'envoler les prix, parfois de manière démultipliée, x 2, x 3, x 4.* » Ainsi, le prix d'un obus d'artillerie de 155 mm est passé de 2 000 à 8 000 euros.¹² « *Cette situation augmente aussi la corruption.* » poursuit Ludo de Brabander. « *Il y a un lien direct entre l'urgence d'investir dans le militaire et la diminution de la transparence dans ces opérations d'achat.*¹³ *Les choses se font en cachette.* »

UNE MENTALITÉ DE GUERRE POUR FAIRE ACCEPTER UNE ÉCONOMIE DE GUERRE

Afin de faire accepter ce tournant économique, d'autres fronts doivent donc être conquis.

« *Une économie de guerre, ça veut dire une mentalité de guerre. Ce ne sont pas mes mots, ce sont ceux du secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte* »¹⁴ cite Ludo De Brabander. Deux cibles sont déjà clairement identifiées : la jeunesse et la contestation.

8 [Article d'Euronews](#) : « 5%, c'est notre chiffre. Nous demandons à nos alliés d'investir dans leur propre défense de manière sérieuse. » - 13/5/25

9 [Article du Vif](#) - 25/6/25

10 [Article du Guardian](#) sur la lettre du Premier ministre espagnol envoyé à l'OTAN - 19/5/25

11 [Trends in International Arms Transfers, 2024](#) - Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) - mars 2025

12 [Article de Reuters](#) : L'OTAN appelle à l'adoption de normes communes et à la limitation du protectionnisme afin de stimuler la production d'artillerie - 24/10/23

13 [Rapport mondial GDI 2020](#) : Perturbations, gouvernance démocratique et risques de corruption dans les institutions de défense

14 [Article du Monde](#) : Il est temps de passer à un état d'esprit de temps de guerre, plaide le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte - 13/12/24

Le service militaire volontaire est l'objet de l'article suivant mais le vécu personnel de Ludo De Brabander - lui-même ancien infirmier - est éloquent. « *Ces 2000 euros par mois, bien sûr qu'ils sont attractifs. Mais pourquoi cet argent n'est pas disponible pour les secteurs qui sont vraiment en crise ? J'ai été moi-même infirmier, je connais la situation dans les hôpitaux, elle ne date pas d'hier. Il y a toujours eu ce manque de personnel, ce stress pour assurer une garde pendant les week-end. Pareil pour l'enseignement. Actuellement, on propose aux jeunes d'aller faire l'armée mais on ne leur donne même pas de profs quand ils veulent étudier ! C'est un vrai problème. Imagine qu'on donne la possibilité à 500 jeunes d'essayer un job dans une école durant un an, pour sentir le terrain. L'idée derrière ce service volontaire, c'est de créer une vocation. Peut-être qu'une partie d'entre eux se dirait : ok, ça me plaît bien, je veux faire ça. Sur le long terme, on résorberait le manque de personnel dans les secteurs en crise* ».

Enfin, le sort réservé aux voix dissonantes fait également partie de l'expérience de Ludo De Brabander. « *Une mentalité de guerre, ça veut aussi dire que tous ceux qui critiquent ce système vont être catalogués comme des personnes qui ne sont pas patriotes, qui ne sont pas fidèles à l'État, des traîtres. On voit bien que si on donne une autre analyse de la guerre en Ukraine, si on ose dire qu'une partie de la responsabilité de cette guerre revient à l'OTAN et à son expansion vers l'Est, on est pro-Poutine, donc on est un traître. C'est le même mécanisme qu'avec la Palestine : les voix critiques sont mises sur liste noire, les antifas ou Code Rouge ici, Action Palestine au Royaume-Uni. Le but, c'est de nous intimider, de nous faire taire, afin de diminuer la critique vis-à-vis du pouvoir. C'est dangereux parce que ça touche nos droits fondamentaux : le droit de se rassembler, de s'exprimer, etc.* »

À l'heure d'écrire ces lignes, les subventions octroyées à Vrede ont été réduites de moitié, malgré un avis positif de la commission, chose totalement inhabituelle. Un débat animé au Parlement flamand a eu lieu fin novembre, durant lequel six organisations dont Vrede ont été pointées du doigt pour avoir soutenu Code Rouge, un mouvement de désobéissance civile active dans la lutte climatique. Une nouvelle tentative de criminalisation de l'activisme social. L'étau se resserre de jour en jour.

ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET CITOYENS : UNE NÉCESSITÉ

Loin d'être fataliste, Ludo De Brabander plaide pour une coalition la plus large possible face à ce tournant de notre société. « *C'est clair que c'est difficile de se mettre en face de tout ça. Mais je crois que ce dossier ne concerne pas seulement le mouvement pour la paix, c'est un dossier dont tout le monde va devoir s'emparer. C'est à nous de créer ce mouvement large pour réagir à tout ça. Personnellement, je suis optimiste, ça va avoir lieu.* »

Au niveau mondial, européen et national, le mouvement contre la militarisation du monde est déjà en marche. La plateforme Stop ReArm Europe regroupe plus d'une centaine de signataires, issus de toute la société civile européenne. En Belgique, la coalition Stop Militarisation peut compter sur l'appui de 50 organisations, dont les deux principaux syndicats du pays. Un soutien essentiel, selon Ludo De Brabander. « *En Italie, des grosses mobilisations ont lieu contre cette militarisation.¹⁵ Certaines d'entre elles frôlent les 100 000 participants, c'est très impressionnant. Les syndicats sont ceux qui prennent l'initiative et glissent ça dans un agenda à la fois social et antimilitariste. Si on regarde l'histoire des syndicats, c'est présent dès leur origine. Avant la Première Guerre mondiale, c'était même leur premier souci. L'idée, c'était qu'on ne pouvait pas avoir un travailleur qui combat un travailleur d'un autre pays pour les intérêts de l'élite capitaliste. A ce niveau-là, le mécanisme n'a pas fondamentalement changé. C'est un processus long mais il a bien lieu.* » Un processus auquel chacun devra donc prendre part.

¹⁵ [Article du Monde](#) : Alors que l'Europe veut se réarmer, les Italiens restent traversés par un profond courant pacifiste - 25/3/25

Jennifer Lemaire et Olivier Hustin, Ligue des droits humains

QUAND LA DÉFENSE DRAGUE LA JEUNESSE

Avant même d'avoir été postée, c'est une lettre qui aura fait couler beaucoup d'encre. C'est chose faite à présent : dans tout le pays, près de 149 000 mineurs de 17 ans ont trouvé dans leur boîte aux lettres un courrier signé par le ministre de la Défense lui-même (Theo Francken, N-VA). L'objet ? Une invitation à découvrir l'armée, dans le cadre d'un service militaire volontaire d'un an. Loin d'être nouvelle, ou de se restreindre à notre seul pays, cette politique de recrutement qui cible spécifiquement la jeunesse pose la question de savoir quel avenir on lui présente et quelles opportunités sont mises sur son chemin, avant même qu'elle ne sache conduire ou ne puisse voter. Deux questions auxquelles a accepté de répondre Christophe Wasinski, professeur en sciences politiques à l'ULB et chercheur associé au GRIP - Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité.

Christophe Wasinski nous reçoit un mardi de fin d'octobre à l'ULB, où il donne cours. Installés dans une salle de classe vide, il nous demande si l'interview sera terminée avant 14h30, heure à laquelle le prochain cours aura lieu ici. Ça nous laisse une heure. Une heure pour discuter de marketing guerrier, de vision stratégique militaire et surtout de l'envers de ce décor.

LA DÉFENSE NE FLIRTE PAS AVEC N'IMPORTE QUI

Depuis quelques années déjà, la Défense se refait une beauté. Pour admirer le lifting, un tour sur les réseaux sociaux fait l'affaire. Sur sa page Instagram aux 63 000 abonnés, le slogan de la Défense : *Plus qu'un job, une mission* se lit un peu partout. Le tutoiement est de rigueur dans les posts. « *Tu restes calme même sous pression ? Tu gardes la tête froide face aux défis ? Alors, la Marine est vraiment faite pour toi.* » Des vidéos de *workout challenge* mettent en scène Neisser ou Alexander qui proposent de s'entraîner comme des professionnels de l'armée. La série *Ready or not* se veut une immersion au cœur des forces armées et promet adrénaline, missions et action intense. Enfin, des témoignages face caméra de Jordan, Shania ou Charlotte, âgés de 22 à 28 ans, nous confirment que la Défense a changé leur vie, que les conditions de travail sont bonnes et les collègues supers. Les défilés des anciens combattants et les chars de la Seconde Guerre mondiale ont laissé place à des corps en position, des visages frais, déterminés. Prêts.

Entre 2023 et 2025, ce sont 15 millions d'euros qui seront dépensés dans le marketing et la publicité pour la Défense, avec un objectif mesurable : gonfler les rangs de l'armée pour passer de 25 000 militaires à 29 000 en 2030.¹ Trois entreprises de communication ont été engagées. Leur cible ? La jeunesse, mais pas n'importe laquelle, explique Christophe Wasinski.

« *Ce que je trouve intéressant, c'est de faire un retour en arrière sur la politique de la Défense en matière de promotion des fonctions militaires. Depuis un certain nombre d'années, le ministère de la Défense a mis en place des opérations à destination de certaines écoles secondaires.² On voyait notamment que des militaires se rendaient principalement dans le Limbourg et dans le Hainaut, c'est-à-dire des régions qui ont la réputation d'être plutôt économiquement sinistrées. La Défense ciblait non seulement ces régions-là, mais elle visait également des écoles au sein desquelles il y avait des orientations techniques, professionnelles. Ceci laisse à penser*

¹ [Article de la Libre](#) : En Belgique, la défense mise tout sur la publicité pour attirer les nouvelles recrues - 24/2/25

² [Article du GRIP](#) : La grande offensive de la Défense dans les écoles secondaires - 26/11/19

que la Défense viserait des jeunes qui ne se destinent pas à des études supérieures universitaires, mais plutôt des jeunes qui ont des profils plus manuels, par exemple. Et cela correspond par ailleurs à ce qu'on rencontre en général dans les politiques de recrutement d'autres pays européens. »

Ainsi, même si la Défense cherche à recruter des profils variés, certains jeunes sont plus susceptibles que d'autres d'entendre résonner le chant des sirènes militaires, à un moment de leur vie où l'orientation professionnelle est une question déterminante. Il n'est d'ailleurs pas anodin que la lettre soit envoyée à des mineurs de 17 ans en passe de finir leur secondaire. L'armée n'hésite pas à venir concurrencer l'école sur ses propres plates-bandes, celle de l'émancipation. Mais Christophe Wasinski nuance les prétendues vertus émancipatrices de l'armée.

« Il faut garder à l'esprit que l'armée est une institution hiérarchisée, elle l'a toujours été et elle le reste. À mon sens, les forces armées ne sont pas un garant de l'émancipation des individus et des jeunes. Je pense que si on veut promouvoir cette émancipation, il faut investir davantage dans les écoles. C'est quand même à travers les formations scolaires, dans les écoles secondaires, dans les écoles supérieures, dans les universités, qu'on donne des outils aux jeunes pour se développer, pour trouver un bon boulot, pour obtenir un salaire. On peut penser que ce que la Défense recherche, ce sont des jeunes qui vont devenir des petites mains des forces armées, c'est-à-dire des jeunes qui vont pouvoir être potentiellement déployés dans des opérations extérieures en tant que fantassins notamment, dans certains États de l'OTAN, plus proches de la frontière de la Russie. »

En plus de ce ciblage socio-géographique, Christophe nous fait remarquer que les publicités visibles sur les réseaux sociaux mais aussi dans l'espace public – dans les transports en commun bruxellois par exemple – reflètent la population que la Défense convoite pour ses propres rangs. Ainsi, les femmes sont mises à l'honneur,³ de même que les profils issus de la diversité. Des catégories de personnes qui pourront d'autant plus se laisser tenter par une carrière dans la Défense que leur recherche d'emploi est jalonnée d'obstacles que d'autres ne rencontreront pas.⁴

Si la Défense se targue que les compétences de chacun peuvent être valorisées au sein de l'armée, il semblerait qu'en cas de guerre, ce sont majoritairement les enfants issus des milieux sociaux les moins favorisés qui se retrouveraient aux postes les plus exposés. Une réalité qui se vérifie dans chaque conflit et qui doit rester en tête quand on sait qu'il est question que tous les jeunes ayant fait cette année de service volontaire restent obligatoirement réservistes durant 10 ans.⁵

CACHEZ-MOI CETTE GUERRE QUE JE NE SAURAI VOIR

L'image mise en place par la Défense pour attirer les jeunes dans ses filets s'appuie sur des valeurs telles que le sens de la mission, le service rendu à la collectivité ou l'esprit d'aventure. En braquant les projecteurs sur ces vertus positives, l'objectif est double, comme le souligne Christophe Wasinski. « Quand on lit les documents du ministère de la Défense ou qu'on entend parler certains experts proches des forces armées, ce qui s'en dégage, c'est qu'on ne cherche pas à mettre en évidence le risque que représente la participation à une guerre : le risque d'être blessé, d'être mutilé, d'être traumatisé ou de traîner des traumatismes pendant de très nombreuses années, le risque de mourir, de générer des problèmes à l'ensemble de sa famille qui verra le décès d'un des siens, de laisser derrière soi des orphelins, etc. »

³ Le ciblage est décrit tel quel par une des [agences de communication](#) : *We even did specific activation campaigns for hard-to-reach target groups, e.g. for women.*

⁴ [Article de la Libre](#) : *La Belgique a le taux d'emploi de personnes nées hors Union européenne le plus bas de tous les États membres* - 20/9/25

⁵ [Article de la RTBF](#) - 7/4/25

Ce discours est alimenté par la croyance que les guerres d'aujourd'hui seraient des guerres propres. Avec des termes tels que *frappe chirurgicale*, *tirs de précision* ou encore *intervention ciblée*, avec des équipements tels les drones, les missiles guidés ou les bombes intelligentes, nos imaginaires sont tentés de penser qu'un conflit armé contemporain n'a plus rien à voir avec des guerres de tranchée. Or, la réalité nous ramène les pieds sur terre : la guerre en Ukraine a fait au minimum 300 000 morts civils et militaires.⁶ Une guerre est une guerre, peu importe comment la nommera une agence de marketing.

Le second objectif ne vise pas uniquement la jeunesse mais l'ensemble de notre société. Dans le document Vision stratégique 2030, publié par le cabinet du ministre de la Défense, Theo Francken détaille ce que les forces armées devraient être capables de faire, le matériel qui sera acheté, mais aussi les idées qu'il voudrait voir se diffuser dans la population. *« Il y a certains passages qui montrent qu'il y a un désir des forces armées de faire - entre guillemets - œuvre de pédagogie en direction de l'opinion. Ce document évoque la nécessité d'inciter la résilience des populations civiles. Ce qu'on veut à travers ça, c'est faire en sorte que les populations civiles acceptent les forces armées et le risque qui est lié à leur déploiement. Si les forces armées belges sont déployées dans un conflit, inévitablement on risque d'être en guerre et cela pourrait avoir un effet sur la population belge. Quand on parle de résilience, je pense qu'il faut le concevoir comme le fait de préparer la population belge à recevoir des coups. »*

Le résultat d'un tel marketing guerrier ne s'illustre pas seulement par les valeurs qui sont mises en lumière mais aussi par celles qu'on veut faire disparaître. Ainsi, en tentant d'accaparer l'idée du service rendu à la collectivité, on ne se pose plus la question de savoir ce qui, dans un moment de tension, rend *réellement* service à la collectivité. À commencer par une analyse critique des conséquences de la guerre.

« Si vous regardez les opérations militaires menées au nom de la guerre contre le terrorisme en Afghanistan, en Irak ou dans le Sahel auxquelles les forces armées belges ont participé, le bilan est lamentable. Ces pays n'ont pas été stabilisés par le déploiement de forces armées. Pourtant, le discours militariste passe sous silence cette réalité pour convaincre la population qu'il n'y a pas d'autres choix, et donc qu'elle doit être résiliente en cas de conflit. D'une certaine manière, on est en train de réduire la portée du discours critique. Et je ne parle même pas des discours les plus radicaux, antimilitaristes ou pacifistes, mais tout simplement des questionnements de bon sens : est-ce qu'il ne faut pas passer par davantage de diplomatie pour résoudre les tensions, avant de commencer par vouloir racheter pour des dizaines de milliards d'équipements militaires ? »

SI TU VEUX LA PAIX...

Si vis pacem para bellum. Qui veut la paix prépare la guerre. L'interview touche à sa fin, et quand le fameux adage ponctue notre dernière question, Christophe Wasinski la retoque immédiatement. *« Ceci est une maxime, un proverbe ancien qui date de l'Antiquité, employé par les Romains. Maintenant, ça nous est présenté comme du bon sens, comme une sagesse, même plus que comme une sagesse ! Comme une espèce de vérité scientifique. En fait, c'est un slogan, il faut le prendre comme tel. Il y a un autre proverbe qui dit : qui vit par l'épée périra par l'épée. On peut opposer l'un à l'autre si vous voulez. »* sourit-il. Et de préciser : *« On ne fait pas de la politique avec des proverbes et des slogans. On la fait avec des analyses, l'analyse des rapports de force, avec des considérations sur les risques associés à l'emploi de la force, sur les possibilités de résoudre les conflits par la diplomatie. »*

⁶ Article du [Courrier International](#) - 4/6/25

Face à une telle machine de guerre, quelle arme le camp de la diplomatie peut-elle dégainer ? Christophe Wasinski propose trois outils. « La première chose qu'on peut faire, ce sont des analyses qui déconstruisent les discours militaires, qui les étudient et montrent quelles sont leurs faiblesses, en quoi ils ne répondent pas à un certain nombre de réalités. La seconde chose - et c'est lié - c'est d'essayer de faire le lien entre ces discours militaristes et des intérêts qui ne sont pas des intérêts universels. Souvent, ceux qui défendent les dépenses d'armement ont des intérêts corporatistes. Il va s'agir d'entreprises et ce qu'elles défendent n'est pas nécessairement bénéfique pour l'entièreté des populations. La troisième chose - et c'est plus difficile peut-être - est de développer des imaginaires alternatifs, des imaginaires autres que ceux qui mettent l'accent sur la guerre, le virilisme associé à l'usage des armes, etc. »

Il est 14h30. On remet les chaises en place. A travers les vitres de la double porte, des étudiant.e.s discutent, en attendant de pouvoir rentrer en cours. Ce qui nous rappelle une autre citation - de Nelson Mandela cette fois : *l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde*. Ce qui pourrait tout aussi bien expliquer pourquoi la Défense aimerait que la jeunesse se forme sous ses drapeaux plutôt que sur les bancs de l'école, là où elle rencontrera davantage d'opposition à la vision guerrière qu'on lui propose comme avenir.



Aline Wavreille, chargée de communication à la Ligue des droits humains

LE DANGER D'ÉQUIPER LA POLICE D'ARMES DITES À LÉTALITÉ RÉDUITE DANS LES MANIFESTATIONS

Dans les années 2000, il était utilisé par l'armée américaine, notamment en Irak et en Afghanistan. Depuis, le FN 303, ce propulseur à air comprimé, fabriqué par la FN Herstal, équipe les forces spéciales de la police belge. Aujourd'hui, certain-es plaident au sein du gouvernement pour élargir son usage et celui d'autres armes à létalité réduite à la gestion de manifestations. Une proposition de résolution NV-A a été rédigée par Theo Francken, le ministre de la Défense rebondit de manière ponctuelle sur l'actualité pour plaider son idée. Pour la Ligue des droits humains, cet armement est dangereux et inutile : il n'a pas sa place dans les manifestations.

LA MAROTTE DE THEO FRANCKEN

C'était la marotte de Theo Francken lorsqu'il était député fédéral, ça l'est resté maintenant qu'il est ministre de la Défense : permettre à la police d'utiliser plus d'armes à létalité réduite et notamment le FN 303 lors de manifestations. Les échauffourées en marge du Nouvel an ? « *Le canon à feux d'artifice est une arme lourde. Il peut blesser gravement des gens. (...) Le FN 303 devrait pouvoir être utilisé la prochaine fois* ». Les débordements lors de la manifestation nationale du 14 octobre dernier ? « *Le FN 303* ». L'ancien député a d'ailleurs déposé en janvier 2025 une résolution pour élargir l'usage des armes dites « à létalité réduite », comme le FN 303, à d'autres missions, comme celle d'encadrer les manifestations.

La proposition de résolution N-VA¹ se fonde sur un postulat de départ fallacieux, à savoir que la violence et la criminalité augmentent, ce que réfutent les chiffres des criminologues depuis plusieurs années.² Pour faire face aux émeutes, de plus en plus nombreuses, selon les auteur-rices de la proposition de résolution, la police doit pouvoir faire usage d'armes à létalité réduite. On parle d'armes cinétiques (les flash-ball, les LBD - Lanceurs de Balle de Défense, les FN 303...), d'armes chimiques (au poivre ou au gaz lacrymogène) ou encore d'armes acoustiques (qui produisent des sons à très haute intensité)³. Cela permettrait « *de maintenir un groupe à distance* », « *de réduire les contacts physiques sur le terrain* ». Les policier-ères seraient « *alors confronté-es à moins de situations de violence physique, le nombre de civil-es gravement blessé-es diminuerait* ».

La Ligue des droits humains s'oppose à ce que la police soit équipée de ces armes pour encadrer les manifestations pour au moins trois raisons :

1. Ces armes peuvent entraîner des lésions importantes, voire tuer.
2. Elles ne sont pas nécessaires dans le « maintien de l'ordre » – et c'est la police qui le dit elle-même.
3. Enfin, leur utilisation dans les rassemblements peut dissuader les personnes de participer à une manifestation.

1 [Proposition de résolution](#) du 30 janvier 2025 relative à l'armement de la police pour la gestion négociée de l'espace public

2 [Article du Soir](#) : Christophe Mincke, criminologue : « *Rien n'est plus faux que dire qu'on est dans une époque de laxisme pénal* » - 02/10/24

3 [Article du Monde](#) : *En Serbie, l'usage d'un canon à son contre les manifestants alimente la colère* - 27/3/25

COMME DES ARMES DE GUERRE

Le FN 303 – puisque c’est cette arme que le ministre de la Défense plébiscite, notamment en raison de sa « production locale » – a, avec sa couleur orange fluo, des airs de lanceur de paintball. Un puissant lanceur de paintball : il utilise la pression de l’air pour propulser des balles métalliques. Selon la FN Herstal, « *l’impact qui en résulte est extrêmement dissuasif, similaire à un coup de matraque donné à distance* ».

En réalité, ces armes à létalité réduite et notamment les armes cinétiques comme les flash-balls ou les FN 303, peuvent entraîner des lésions importantes, voire tuer. L’exemple le plus illustratif est peut-être celui de la mort de Victoria Snelgrove. En 2004, cette étudiante américaine de 21 ans est décédée quelques heures après avoir été touchée à l’œil par une balle d’un FN 303 tirée par un policier, après la victoire de Boston, dans la série de championnat de baseball de la Ligue américaine.

En France aussi, depuis la « crise » des gilets jaunes, ces armes ont été très controversées, en raison du grand nombre de blessures imputées à des tirs de LBD. Amnesty International⁴ a recensé 2 500 blessés, entre novembre 2018 et mai 2019.

Le neurochirurgien du CHU de Besançon les compare à des armes de guerre, entraînant des lésions telles que « *l’amputation de membre, la défiguration à vie, le fracas maxillo-facial ou dentaire, la dilacération oculaire ou énucléation, le fracas crânien, les hémorragies cérébrales engageant le pronostic vital et entraînant des séquelles neurologiques* ».

Le Défenseur des droits français a en conséquence réclamé l’interdiction de cette arme mais n’a pas été entendu.⁵



BLESSER, EFFRAIER, DISSUADER, "PAS DE VALEUR AJOUTÉE"

Jusqu’ici, l’usage de ces armes dites à létalité réduite est strictement réglementé. Le FN 303 est soumis à une autorisation ministérielle. Dans les zones de police locale qui en sont équipées, plusieurs conditions sont requises, comme le fait de disposer d’une unité d’appui spécialisée ou lors d’interventions dans des milieux restreints, comme les prisons.

Les utiliser pour « gérer l’espace public » ne convainc pas la police elle-même, si l’on en croit ce rapport d’enquête du Comité P datant de 2023. Plusieurs autorités policières réitèrent le conseil de ne pas utiliser le FN 303 dans la gestion des espaces publics : « *L’usage du FN 303, à savoir*

4 [Article du Monde](#) : Amnesty International veut faire interdire la fabrication et le commerce d’armes et de munitions antiémeute - 14/3/23

5 Défenseur des droits : [Rapport](#) sur trois moyens de force intermédiaires : le pistolet à impulsions électriques de type Taser x26®, le Flash-Ball superpro®, le lanceur de balles de défense 40×46 - 28/5/13

une 'Impact' Weapon (arme qui tire des projectiles cinétiques ou qui produit un choc électrique) en le dirigeant vers des personnes individuelles pour les blesser physiquement avec d'éventuelles blessures permanentes, est difficilement conciliable avec les principes de la Gestion Négociée de l'Espace Public (GNEP) ».

Lors d'une récente audition parlementaire au sein de la commission des affaires intérieures sur la gestion des émeutes de la nuit du Nouvel An, le chef de la zone de police de Bruxelles, M. Michel Goovaerts, a évoqué les risques et l'inadaptation du FN 303 pour le maintien de l'ordre à grande échelle :

« L'arme à létalité réduite est efficace jusqu'à 30 mètres. Mais dès que votre cible se déplace, je vous souhaite bonne chance, et les exemples étrangers ont montré avec le LBD que vous avez beaucoup de chances de rater et de toucher les mauvaises personnes. Je pense qu'avec l'arsenal d'armes dont nous disposons actuellement, nous avons suffisamment de ressources. Nous pouvons tirer des grenades lacrymogènes. Le FN 303 que nous avons maintenant pour les équipes d'assistance spéciale, je pense que dans le contexte d'une application de la loi à grande échelle, cela n'apporte pas de valeur ajoutée ».

Par ailleurs, présenter les armes "à létalité réduite" comme inoffensives entraîne le risque que les policier·ères y aient davantage recours que s'ils n'avaient qu'une arme à feu à disposition. Dans le même ordre d'idées, le "lazy cop-syndrome" ou "syndrome du policier paresseux" a été mis en évidence par le passé, notamment par le Comité P. Il s'agit d'un phénomène qui amène les policier·ères à recourir à des armes à létalité réduite parce qu'elles constituent une solution "plus facile" que les techniques de désescalade qui devraient être pourtant l'objectif de l'action de la police lors d'une manifestation. C'est le principe même de "la gestion négociée de l'espace public", la négociation et le dialogue plutôt que la répression.

PRESSION SUPPLÉMENTAIRE SUR LE DROIT DE MANIFESTER

Enfin, l'utilisation et le port d'armes à létalité réduite ont également un effet dissuasif sur les personnes qui cherchent à exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association. Dans son rapport de 2023 sur les armes cinétiques, Amnesty International⁶ analyse les conséquences de l'utilisation de ces armes à l'étranger :

« Les personnes prises pour cibles ou frappées par des projectiles à impact cinétique comprennent des journalistes, du personnel médical et des passant·es, mais les principales victimes sont des personnes qui exerçaient leur droit de manifester pacifiquement » et conclut : *« Alors que les armes à létalité réduite sont valorisées comme étant une option moins dangereuse que les armes à feu, bien trop souvent, elles sont utilisées illégalement pour harceler, intimider, punir ou repousser des manifestant·e·s, portant préjudice à leur droit de réunion pacifique ».*

Or, l'on sait que le droit de manifester est déjà sous pression en Belgique, comme l'indiquait l'Institut Fédéral des droits humains dans son dernier rapport.⁷

"LA BELGIQUE N'EST PAS LE FAR WEST"

« La Belgique n'est pas le Far West » : c'est la réponse du ministre de l'Intérieur à ce projet d'élargir l'usage du FN 303 à la gestion des manifestations. Reste que la punchline devra s'assortir de faits : en juin dernier, en marge d'un rassemblement en hommage

⁶ [Rapport d'Amnesty International](#) : « Mon oeil a explosé » : l'utilisation abusive des projectiles à impact cinétique dans le monde - mars 2023

⁷ [Rapport 2025 de l'IFDH](#) : L'État de droit et les droits humains en Belgique

à Fabian, ce petit garçon écrasé par une voiture de police dans le Parc Elisabeth, deux agents étaient armés de fusils FN 303, selon la presse.⁸ Une vingtaine de projectiles auraient été tirés, à côté d'une aire de jeux où se trouvaient encore des enfants. Le ministre dit avoir demandé des explications à la police, l'inspection générale réalise quant à elle un rapport sur cet usage en particulier. Le 1er décembre dernier, le ministre de l'Intérieur recadre,⁹ suite à un article de presse « *qu'il n'y aura aucun changement dans l'utilisation potentielle de cette arme par la police dans le cadre du maintien de l'ordre lors des manifestations* ». Mais il ajoute aussi : « *Il me semble toutefois opportun de réfléchir à l'utilisation proportionnée d'autres armes non létales, dans le cadre de la légitime défense ou de la neutralisation immédiate d'une agression* ».

La Ligue des droits humains rappelle que ces armes n'ont rien à faire dans le cadre de manifestations et ne peuvent qu'amener à des situations problématiques. La désescalade doit donc rester l'objectif de la gestion négociée de l'espace public.

8 [Article du Soir](#) : Violences en marge d'un hommage à Fabian : Bernard Quintin va demander des comptes à la police - 10/6/25

9 [Article de la RTBF](#) : Pas de FN 303 pour le maintien de l'ordre, confirme Bernard Quintin - 1/12/25



Samuel Legros – chargé de recherche et de plaidoyer à la CNAPD

BLEU ET KAKI, ÇA DONNE QUOI ?

Au tout début du mois de septembre, le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin présentait son « Plan grandes villes » pour lutter contre la criminalité organisée, le trafic de drogues et la multiplication des fusillades à Bruxelles. Parmi les mesures annoncées, le retour des militaires dans les rues de la capitale.¹ Des patrouilles mixtes policiers/militaires qui doivent être lancées « le plus rapidement possible ». Depuis lors, plus rien. Malgré les demandes répétées du MR, le ministre de la Défense Theo Francken - de manière a priori contre-intuitive - tempore. De fait, le déploiement des militaires dans les rues est porté dans le débat public de façon opportuniste par les représentants du MR. Ce faisant, ils fixent le doigt alors que Theo Francken regarde la lune.

ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE ?

En présentant le déploiement des soldats belges dans l'espace public comme une *nécessité* pour répondre de manière temporaire au péril lié aux fusillades à Bruxelles, le parti libéral francophone veut aller vite et répéter l'expérience de l'opération *Vigilant Guardian* de l'armée belge lancée après les attentats contre Charlie Hebdo.

En effet, le 17 janvier 2015 à 7h du matin, les 150 premiers militaires belges, se déploient à Bruxelles et Anvers² pour des missions de surveillance statique. Les règles d'engagement des militaires ne sont pas rendues publiques. Quatre informations sont tout de même confirmées par l'armée belge : les militaires sont sous l'autorité de la police, ils ne peuvent pas patrouiller, ils ne peuvent pas faire de contrôle d'identité ni faire usage de la force létale pour protéger des biens ou des bâtiments, sauf en situation de légitime défense prévue par la loi.

Ce déploiement prend un autre visage à la mi-novembre 2015, suite aux attentats de Paris du 13 novembre. À ce moment, l'OCAM, l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace relève le niveau de menace à 4 pour Bruxelles. La capitale est alors en état de siège : les transports publics sont suspendus, les écoles et les crèches sont fermées. 1 428 militaires sont présents dans les rues du pays. Ils patrouillent aussi dans les transports publics, les centres commerciaux et aux abords des établissements scolaires. Des véhicules blindés légers sont également déployés. Même si les militaires commencent effectivement à patrouiller, ils sont soumis aux mêmes règles d'engagement que lors de la phase statique : ils ne peuvent faire usage de la force qu'en cas de légitime défense.

En 2016, le plan canal fera à son tour son apparition, sous l'impulsion de Jan Jambon, alors ministre de l'Intérieur et aura pour but - selon ses propres mots - de « nettoyer Molenbeek ». Si l'opération militaire *Vigilant Guardian* était déjà sur pied, le Plan canal a pérennisé et étendu le principe.

Supposée être temporaire, l'opération *Vigilant Guardian* aura duré six ans. Dès le démarrage de l'opération, le déploiement des militaires en rue était illégal³ – en plus d'être toujours illégitime et inefficace.

1 Notons que le « Plan grandes villes » de Bernard Quintin envisage également le déploiement des militaires dans d'autres grandes villes, dont Anvers, Liège, Gand ou Namur

2 Pour rappel, très rapidement (dès le 25 janvier) – et probablement à la demande des bourgmestres, qui sont aussi les chefs de polices zonales –, des militaires sont également déployés à Liège, Huy et Verviers.

3 Dans le cadre d'une tentative de dépôt de plainte par 4 associations (CNAPD, LDH, Vrede et Liga voor Mensenrechten) à la base de la campagne « rue sans soldats » dès 2015, les différents maillons de la chaîne de décision se sont à chaque fois renvoyé la balle de l'irresponsabilité juridique et ont systématiquement refusé l'accès à de nombreux documents administratifs qui ont autorisé le déploiement de l'armée dans l'espace public.

Le déploiement des militaires dans la rue pour des raisons de maintien d'ordre public est strictement encadré par le Législateur. Et celui-ci rappelle avant tout que cette disposition doit être le dernier recours dans un État de droit.

Ainsi, d'après l'article 43 de la loi organisant un service de police intégré, le bourgmestre ne peut requérir l'intervention de l'armée que « *lorsque ni la police locale, ni la police fédérale ne disposent encore d'assez de moyens pour maintenir ou rétablir l'ordre public* » et en cas de « *menaces graves et imminentes contre l'ordre public* ». Cette double condition n'est pas remplie au moment où l'armée se redéploie dans nos rues, tant les « *menaces graves et imminentes* » correspondent au niveau 4 de la menace fixé par l'OCAM. Or, celui-ci avait maintenu un niveau de menace 3 au moment où les militaires ont été déployés. En outre, rien n'indiquait expressément que la réserve fédérale était tarie.

Rappelons aussi que le déploiement des militaires en rue devait initialement se limiter au stationnement de ces derniers devant des cibles envisagées comme sensibles, afin de libérer des policiers supplémentaires pour les missions mobiles et les enquêtes. Le fait que des militaires puissent patrouiller constitue une étape supplémentaire éminemment questionnable en elle-même, légalement et philosophiquement.

... OU BIEN ON VA PLUS LOIN ?

Retour en 2025. Derrière le sentiment d'urgence lié aux fusillades, se cache un projet bien réfléchi. Plusieurs partis politiques de la majorité profitent du contexte et avancent leurs pions. La volonté de déployer des militaires dans l'espace public était présente dans leurs programmes et est ensuite coulée dans l'accord de gouvernement Arizona quand il entend déployer « *un plan canal renforcé [...] pour lutter activement contre la criminalité organisée et le radicalisme* ». Un nouveau plan rendu « *nécessaire* » par « *les problèmes structurels de capacité des services de sécurité locaux* ». ⁴ Le *plan grandes villes* de Bernard Quintin assume sa filiation avec le *plan canal*.

Les questions de légalité présentées plus haut sont bien connues du gouvernement fédéral. Pourtant, en parallèle de ce « *plan canal renforcé* », l'accord de gouvernement Arizona prévoit également de créer au sein de l'armée belge, « *une réserve de défense territoriale, axée sur la défense du territoire, [...] la sécurisation des sites nucléaires et des ambassades par le biais d'une sécurisation statique, la sécurisation de sites qui sont en permanence au niveau trois de l'OCAM et le secteur pétrochimique* ». ⁵ Ce faisant, le gouvernement veut généraliser la présence des militaires en rues dans des endroits sous niveau de menace 3, mais assurer une présence qui reste statique en rappelant que « *les patrouilles mixtes ne sont autorisées qu'en cas de menace imminente de niveau 4* ». ⁶

VERS L'INFINI ET AU DELÀ

Au début du mois d'octobre, le ministre Quintin rappelle sa demande de voir des militaires patrouiller à Bruxelles et tient encore « à être très clair » : il est « *favorable à l'intervention de militaires [...] mais sans leur conférer les mêmes pouvoirs et missions que la police. Cela n'est ni nécessaire ni souhaitable* ». ⁷ Il veut donc en revenir à la situation qui prévalait lors de la deuxième phase de l'opération *Vigilant guardian*. Mais ce faisant, Bernard Quintin propose de dépasser ce qui est prévu dans l'accord de gouvernement Arizona.

⁴ page 141 de [l'accord de gouvernement](#)

⁵ page 185 de [l'accord de gouvernement](#)

⁶ Theo Francken, [compte-rendu intégral de la Commission de la défense nationale du 24/09/2025](#), p.51. Vous aurez remarqué qu'il n'est jamais question, dans la bouche du gouvernement, des capacités de la police fédérale.

⁷ [Article de la RTBF](#) : Le ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin, maintient l'objectif de militaires en rue à Bruxelles d'ici la fin de l'année - 1/10/2025

Trois semaines plus tôt, Theo Francken rappelait pourtant qu'il était aussi (évidemment, nldr) favorable au déploiement des militaires. Mais, lui, veut aller encore plus loin dans la manipulation de cet outil et préfère donc prendre son temps. Il estime en effet « *tout simplement dangereux* » que des militaires patrouillent dans les rues « *sans pouvoir intervenir* ». Il précise : « *Il faut un cadre juridique qui permette de fouiller, de demander une carte d'identité ou, si nécessaire, de menotter des personnes. C'est essentiel* ». ⁸ C'est pourquoi il annonce le déploiement de militaires belges dans l'espace public après le 8 avril 2026. C'est à cette date en effet que le nouveau code pénal entrera en vigueur. Et c'est sur la base d'un nouvel article de ce code pénal qu'il entend inscrire son projet de « Code de la Défense », actuellement en discussion au sein du gouvernement. Ce code sera présenté au Parlement théoriquement avant Noël afin d'organiser, assure-t-il, « *un débat essentiel sur la question de savoir si les militaires peuvent accomplir des tâches policières* ». ⁹

Le projet est donc bien de normaliser cette présence statique et mobile des militaires en rues, sans plus de référence au niveau de menace fixé par l'OCAM et en modifiant la loi pour que les militaires se voient dotés de compétences policières de maintien de l'ordre et d'usage de la coercition, probablement en garantissant des nouvelles exceptions à la "légitime défense" des militaires prévue dans le code pénal.

UNE VOLONTÉ DE DÉPLOIEMENT "À LA FRANÇAISE" ?

Lors des premières discussions sur le sujet en commission de la défense de la Chambre, plusieurs députés faisaient référence au modèle français pour comparer le projet en gestation dans le cabinet de Monsieur Francken. Vu le peu d'informations disponibles au moment d'écrire ces lignes, difficile de savoir si cette comparaison est adéquate.

En France en tout cas, les prérogatives des militaires déployés dans l'espace national ont également beaucoup évolué depuis le premier plan Vigipirate lancé par Nicolas Sarkozy. Dans ce continuum, la France présentait en 2020 un nouveau « *cadre juridique d'intervention des forces armées en milieu terrestre face au terrorisme* ». Comme le souligne la Fondation pour la recherche stratégique, ¹⁰ « *les principaux réajustements sont l'extension du régime spécifique des gendarmes à l'ensemble des forces de sécurité déployées sur le territoire national et la création d'une nouvelle excuse pénale au-delà de la légitime défense* ». Les forces armées françaises peuvent donc désormais « *ouvrir le feu dans deux situations spéciales : pour la protection des installations militaires afin d'empêcher une intrusion dans une zone militaire hautement sensible, et en cas d'attroupements en situation de maintien de l'ordre* ». Ces possibilités données aux militaires français ont été rendues possibles en créant une nouvelle « *excuse pénale* » à la légitime défense des militaires en cas de recours à la force lors de « *cavales meurtrières* ».

Les références à la situation française doivent alerter sur les potentialités à l'œuvre dans notre pays. La confusion des rôles entre l'armée et la police s'approfondit et devient petit à petit la norme. Les missions de maintien de l'ordre interne sont progressivement transférées à l'armée, questionnant ce faisant les fondements de nos démocraties.

Une entreprise qui, rappelons-le, ne permettra en rien de lutter contre la criminalité organisée et les fusillades. Une lutte pour laquelle, en effet, les besoins sont connus. Des besoins multifactoriels et qui répondent à des temporalités différentes. Des besoins qui nécessitent une collaboration de tous les niveaux de pouvoir et qui visent

8 [Article du Soir](#) : Sécurité à Bruxelles : Theo Francken précise la date d'arrivée des militaires dans les rues - 12/9/25

9 Theo Francken, [compte-rendu intégral de la Commission de la défense nationale du 24/09/2025](#), p.51.

10 [Note](#) d' Elise Boz-Acquin -Le nouveau cadre juridique d'intervention des forces armées en milieu terrestre face au terrorisme », Fondation pour la recherche stratégique - 10/8/20

une action profonde sur les causes de la criminalité et sur les réseaux qui la perpétue. Par exemple : augmenter les moyens de lutte contre la criminalité financière, soutenir les services d'enquête, améliorer la coordination européenne, investir massivement dans la prévention et dans les mécanismes de lutte contre l'exclusion socio-économique, etc.

Le déploiement des militaires en rue est une politique sensationnelle sans aucun effet concret sur les enjeux qui concourent discursivement à la proposer. Il a néanmoins le (seul ?) mérite de laisser penser que le gouvernement prend le problème au sérieux.

Ce faisant, il continue sa marche forcée dans la militarisation de notre société, après l'envoi en novembre d'un courrier à 149.000 mineurs belges pour les inviter à faire leur « service militaire volontaire », sujet abordé dans un article précédent. Un autre projet réalisé par l'Arizona, « *crucial pour le développement et le renforcement de la réserve* ». Cette même réserve qui, comme l'a vu, sera déployée sur le territoire national. La boucle est bouclée.





Fatiha Aziz, habitante du Peterbos et Jennifer Lemaire, Ligue des droits humains

PETERBOS, MON ÎLE ISOLÉE

Je m'appelle Fatiha, je suis maman solo d'une fille de quatorze ans et j'habite au Peterbos depuis un peu plus de deux ans. Aujourd'hui, je vous fais découvrir mon quartier, mon Peterbos. On a de la chance parce qu'on a du beau temps. Bien sûr, c'est une promenade fictive, puisque dans la vraie vie, vous n'avez pas le droit de venir. Depuis que Peterbos a été rebaptisé en hotspot, nous, les 5000 habitants de ce quartier, nous sommes isolés. Comme dans une zone sous contrôle militaire, ici s'appliquent isolement et couvre-feu. Coupables d'être victimes du trafic de drogue. C'est dommage car les gens qui viennent ici repartent avec une image autre que celle qu'ils avaient en arrivant. Ce qu'on dit de nous à la télé n'a rien à voir avec qui on est. Ce sont deux histoires vraiment différentes. Merci de prendre le temps d'arpenter la mienne.

MON PETERBOS

J'ai attendu sur le pas de ma porte. Je fais ça chaque fois que quelqu'un me rend visite - ce qui n'arrive plus tellement ces temps-ci. Je regarde la réaction des gens quand ils découvrent la vue qu'offre le Peterbos en passant par le hall qui mène à mon appartement, situé au dernier étage. On a une vue extraordinaire d'ici, thérapeutique.

Et pourtant nous sommes sur une île, complètement isolés. C'est vrai que j'avais remarqué que Peterbos était très vide ces derniers mois, mais je n'étais pas au courant de ce qui se jouait dans notre dos. J'ai découvert après un an et neuf mois qu'une ordonnance interdit Peterbos aux gens qui n'y habitent pas.¹ Peterbos n'est plus un endroit public. Seuls ceux qui y vivent peuvent y circuler, à quelques exceptions près. Comprenez-moi bien : ce n'est pas un couvre-feu, ça s'applique tout le temps, à n'importe quelle heure du matin, du soir ou de la nuit. Et tous les trois mois, le conseil communal revote pour prolonger l'ordonnance de trois mois encore.

J'habite un bloc du fond. Ce n'est pas évident de le trouver car le numéro des blocs ne suit aucune logique. Ce n'est pas grave, ça donne l'occasion de traverser le quartier. Certes, si on regarde les bâtiments qui nous entourent, ils sont impersonnels, froids. Mais partout autour, il y a des peintures, de la décoration, de la chaleur humaine. Des traces de nous. Ici, une fresque exotique qui dit merde au gris du bitume. Là une autre peinte par les habitants eux-mêmes. À votre droite, des potagers qui sont distribués aux locataires, surtout aux personnes âgées. J'ai compris pourquoi quand je les vois sortir, prendre soin de leurs fruits, leurs légumes, s'asseoir, discuter. Et je me dis que c'est chouette pour elles de pouvoir travailler la terre comme elles le faisaient quand elles étaient plus jeunes.

Il y a beaucoup d'entraide et de respect ici. Les gens de l'extérieur nous le disent. On distribue des colis alimentaires, on prend soin des aînés, on fait du bénévolat auprès des enfants. Ce jeune de 16 ans, Pascal, qui a sauvé une dizaine de vies lors d'un incendie au bloc 13 : c'est ça l'esprit de Peterbos.²

VICTIMES DEUX FOIS

C'est vrai, il y a de la vente de drogue dans notre quartier. Je ne l'ai jamais vue de mes propres yeux mais je sais bien qu'ils sont là. C'est à cause de ça que Peterbos est devenu un hotspot. Je me demande qui a inventé ce mot : hotspot. Et qui a décidé de donner ce nom à notre quartier ? Ça me paraît

¹ [Article 1er de l'ordonnance](#) de police approuvée par le conseil communal d'Anderlecht pour limiter la fréquentation des espaces publics du Peterbos du 4 septembre au 4 décembre 2025

² [Article de BX1](#) : "Il a sauvé ma vie" : un adolescent mis à l'honneur pour son courage lors d'un incendie au Peterbos - 27/11/25

dangereux comme idée parce qu'on dirait qu'on n'est plus à Anderlecht. C'est comme ça que je le vis. Je suis remontée quand j'y pense. On aurait fait ça ailleurs, ça ne serait jamais passé mais ici, si. Comme c'est un hotspot, comme c'est contre la criminalité, alors ça passe. Tu vis dans un hotspot, du coup, d'autres règlements s'appliquent à toi. Et tu n'as plus les mêmes droits que les autres citoyens d'Anderlecht.

Ca me paraît évident car je suis néerlandophone mais Peterbos veut dire le bois de Peter. Pendant les pique-niques qu'on fait ici, je lis des histoires aux enfants. Et une des histoires raconte que dans le bois de Peter, tout le monde dit qu'il y a des loups-garous. Mais en fait, on n'en a jamais vu un. Nous non plus, on n'a jamais vu de loups-garous au Peterbos. On ne voit que des gens et des familles et des enfants et des personnes âgées. Depuis deux ans, on essaie de raconter notre propre histoire, pour qu'on parle de nous aussi. On n'est pas des loups-garous, on est des êtres humains, on a le droit d'exister et de vivre comme tout le monde.

À cause de cette ordonnance d'isolement, des gens ont reçu une amende de 350 euros. 251 personnes.³ Je ne les connais pas personnellement. Je ne sais pas si c'était des visiteurs ou des gens qui ne faisaient que passer, s'ils étaient courant qu'ils n'avaient pas le droit d'être là. On ne nous a pas averti de ça. Légalement, ils sont obligés pourtant. Par lettre, par mail, par flyer, sur le site officiel de la commune - je ne sais pas bien mais c'est la loi. Même ce droit basique, ce droit à l'information, on nous l'a retiré. La commune vote tous les trois mois pour une ordonnance dont nous, les premiers concernés, ne sommes même pas au courant. Au lieu que ce soit notre commune, ce sont les médias qui nous l'apprennent, quand ils en parlent une ou deux fois dans l'année !

Je me rappelle qu'à la première fusillade, un journaliste est venu avec un gilet pare-balles. Qu'est ce qu'on en a fait, des blagues ! On lui a dit : *"Mais il nous faut tous des gilets pare-balles alors ! Pourquoi juste le journaliste ?"* Maintenant, quand des journalistes me disent qu'ils viennent, je leur dis : surtout, n'oubliez pas votre gilet pare-balles !

Cette stigmatisation pèse lourd sur nos vies, sur celles des habitants, sur celle de ma fille et moi. Elle n'ose pas dire à l'école qu'elle vit ici, elle ne peut pas expliquer pourquoi elle n'invite personne à la maison. Quand un de ses camarades a su d'où elle venait, il a dit en rigolant :

- Tu viens du Peterbos, ça va se finir en coups de couteau !

Pour lui, c'était une blague. Pas pour nous. Cette stigmatisation imprime sur nous l'idée que nous avons fait quelque chose, que nous sommes hors la loi, qu'on mérite d'être traités comme ça, différemment.

Le jour où presque 900 policiers sont tombés sur nous, c'était un matin très tôt à 8h30.⁴ Vous avez peut-être vu les images à la télé. Je le vis au présent, j'en suis encore traumatisée. Ce matin-là, ma fille part à l'école une heure plus tard car elle n'a pas cours la première heure. Elle attend le bus mais il ne vient pas. Elle m'appelle pour me le dire puis elle me rappelle :

- Maman, il y a la police partout.

- Comment ça, la police ?

- Y a des centaines de policiers qui entrent dans Peterbos.

- Quoi ?

- Des camions, des voitures. Ils sont habillés en mode guerre, maman.

Je lui dis de ne pas bouger, je viens la récupérer. Je suis encore en pyjama, j'enfile ma veste et mes chaussures. Arrivée en bas, des policiers sont devant la porte de mon immeuble. L'un d'eux me crie immédiatement :

- Carte d'identité, contrôle !

- Je n'ai pas pris mon sac. Je vais simplement chercher ma fille qui est en panique à l'arrêt de bus.

3 [Article de SudInfo](#) : En un an et demi, 251 personnes ne résidant pas au Peterbos, à Anderlecht, sanctionnées - 26/6/25

4 [Article de RTL Info](#) : Plus de 900 policiers déployés au Peterbos - 12/2/25

- On s'en fout de ta vie, personne ne passe. Carte d'identité !

On me repousse à l'intérieur. Je suis dans une situation que je n'ai jamais vécue. Tout ça, c'est nouveau pour moi. Les gens qui vivent ici depuis plus longtemps comprennent déjà mieux, ils se sont adaptés. Ils n'auraient pas dû s'adapter. C'est ce que je dis depuis le début : je ne vais pas m'adapter, je ne veux pas m'adapter à ça. Ce qui nous arrive ici n'est pas normal. Pour nous, pour nos enfants qui vivent cette répression. On ne peut pas accepter qu'ils grandissent comme ça.

Je pleure, je crie, rien n'y fait. Je finis par retrouver mes esprits, je remonte chercher ma carte d'identité, j'ai enfin le droit d'aller chercher ma fille. Quand nous revenons, des policiers s'engouffrent dans tous les bâtiments, tous les couloirs. Je n'arrête pas de demander ce qui se passe.

- Vous inquiétez pas, madame, me répètent-ils.

- Il y a presque mille policiers dans mon quartier et je ne vais pas m'inquiéter ? À la fin de l'opération, l'un d'eux finit par me dire :

- Madame, ne vous inquiétez pas, c'est juste pour faire peur aux criminels. Pour leur dire qu'on est là.

Cette phrase, je ne l'oublierai jamais. Parce que les criminels, ils n'étaient pas là. Les vendeurs de drogue n'étaient pas là quand ils ont fait cette descente. Ils ne sont pas là à cette heure-ci, à 8h30 du matin. Donc à qui ont-ils fait peur ? Aux habitants du Peterbos.

Ils sont restés toute la journée. Ce jour-là, j'ai compris deux choses. La première, c'est que pour eux, c'est nous les criminels. Le deuxième message, c'était : on peut vous tomber dessus quand on veut, on peut vous perquisitionner, vous contrôler, vous interdire d'inviter votre famille. On peut faire ce qu'on veut avec vous autres du Peterbos.

Ils n'ont pas besoin de faire ça tous les jours parce que quand ils sont partis, ils ont laissé leurs fantômes ici. Je n'ai pas peur des dealers. J'ai un peu peur des fusillades, oui. Mais j'ai surtout peur de la police et de la commune. J'ai peur de ces fantômes qui hantent Peterbos.

SE RÉAPPROPRIER PETERBOS

Communiquer avec nous, ça permettrait de participer, de voir ensemble si ça a servi à quelque chose. Regarder un an et neuf mois en arrière et peut-être se dire que ce n'était pas une bonne idée. Parce que le résultat, c'est que ce quartier est vide, il est mort.

Regarde, deux épiceries ont fermé ici récemment. Mais un lieu abandonné, délaissé, c'est justement un endroit idéal pour dealer. Là, le terrain de basket est vide. Les jeunes qui habitent dans ces maisons-là juste en face n'ont plus le droit d'y venir. Regarde cette magnifique plaine de jeux, il n'y a pas un enfant. Et pourtant aujourd'hui, il fait bon, la journée idéale pour sortir jouer.

Les personnes âgées se rappellent d'une époque où il y avait un coiffeur, des boulangeries, des cafés. Ça vivait. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun lieu où se retrouver. On est isolés du reste du monde et même entre nous, on n'a rien qui permette de créer du lien. Chacun rentre chez lui.

C'est marrant parce que nos solutions sont tout le contraire de ce qu'ils proposent. Ils nous isolent et moi je propose de s'approprier, de vivre dans ces espaces. C'est notre espace, il est magnifique, il est à nous. Mettons-nous là, faisons des activités. Ça fera partir les dealers encore plus vite que la police. C'est tout le contraire qu'il se passe. Par exemple, il y a ce projet de quartier qu'ils veulent arrêter, Samen op straat, Ensemble dans la rue.⁵ Ce sont des papas qui vont partout dans Peterbos parler avec les jeunes, les soutenir, leur faire des leçons de papas. "Trouve un travail". "Essaie de reprendre tes études". Ils ont réussi à créer des relations avec eux parce qu'ils sont là tous les jours, depuis des années. Il y a un vrai suivi. Mais le

5 [Article de Bruzz](#) : *La Flandre stoppe les subsides du projet Samen op straat* (trad.) - 21/6/25

subside s'arrête en décembre. Les solutions sont déjà là, ils les stoppent et les remplacent par de la répression policière.

Il y a plein de choses qui peuvent faire cesser la criminalité, mais ça doit être un travail à long terme. Ce n'est jamais une solution magique qui marche du jour au lendemain. Celui qui deale a un boss. Il faut arrêter le boss, stopper tout le système. On sait qu'il y a de la drogue, qu'il y a des armes : comment sont-elles entrées en Belgique ? Comment sont-elles arrivées au Peterbos ? Il y a forcément un chemin, suivez-le ! Elles rentrent par le port d'Anvers ? Alors allez faire votre enquête là-bas. Pourquoi venir la faire chez une maman ?

Maintenant, on est en automne, Peterbos change de couleur, comme à chaque saison. Quand il neige, tout est blanc, c'est magnifique. En été, c'est complètement différent. On a même ces oiseaux assez rares qu'on voit ici régulièrement. Ils sont tout vert, des perruches du Brésil. Ces oiseaux ne devraient pas être ici en Belgique, mais ils ont émigré et ils sont restés. Je les vois souvent et je me dis : - Vous aussi, vous êtes arrivés ici, vous avez aimé le Peterbos et vous êtes restés.

PETERBOS, MAIS AUSSI TOUT LE RESTE DE LA SOCIÉTÉ

Je vois un lien entre tout ce qui se passe. Le vivre ensemble, plus d'égalité, avancer vers un mieux, tout est en train de disparaître et d'être remplacé par son contraire : faire plus de différences entre les gens. 90 % des gens qui vivent ici sont des gens de couleur. Comment ne pas penser à de la ségrégation ? Tout ce qui est mis en place ici va dans cette même direction et je ne parle pas que de l'isolement du Peterbos. Il y a peu, ils ont essayé d'imposer un couvre-feu aux commerces de Cureghem et de la place de la Résistance à partir de 21h. 21h, ça veut dire que beaucoup auraient fait faillite. On est déjà en train de trembler de peur du fait qu'ils vont couper le chômage à des milliers de gens. Parmi les chômeur-euses, beaucoup viennent des quartiers populaires, ce sont des gens de couleur qui ne trouvent pas de travail à cause du racisme ou parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité de faire des hautes études. Chez les commerçant-es, certains n'ont trouvé d'autre solution que de devenir indépendants. Ils ont mis tous leurs efforts, leur temps, leur argent pour ouvrir un commerce, et avoir de quoi nourrir leur famille. Mais un snack qui doit fermer à 21h fait faillite. Le restaurant fait faillite, les cafés, les night shops. Où vont-ils aller ? J'aime cette commune, je vis ici depuis longtemps et j'ai envie d'y rester. Mais si l'idée générale, c'est qu'Anderlecht change de visage - littéralement de visage - je n'aurais d'autre choix que de partir.

On arrive presque à la fin de notre balade. Au sommet de ce lopin de terre, c'est une ruche. C'est tellement rare des ruches en ville que les gens venaient au Peterbos en groupe, des écoles, pour voir nos abeilles. On est très fiers de nos abeilles.

Avec tout ce qui se passe, on se sent obligés de bouger. À la télé, on montre la fusillade mais on ne montre pas la communauté qui se crée. Pourtant, les liens se forment et grandissent, les gens s'investissent. On est en train de faire naître quelque chose de nouveau, avec des associations et des citoyens d'horizons différents.⁶ Quand on organise une activité, on invite tout le monde. Quand eux ont besoin de soutien, on vient à notre tour. C'est le côté positif de toute cette histoire, pour moi.

Je te parlais de ce couvre-feu des commerçants. On s'est mobilisés et le conseil communal a fini par voter contre.⁷ On était plus d'une centaine devant la commune ce soir-là.

⁶ [Article de Bruxelles Today](#) : "Des mesures communales liberticides" : Au Peterbos, un pique-nique comme acte de résistance - 11/8/25

⁷ [Article de RTL Info](#) : Anderlecht : le conseil communal dit non au couvre-feu voulu par le bourgmestre Fabrice Cumps - 6/11/25

Si je devais passer un message du Peterbos au reste du monde, je dirais aux gens de venir nous voir. On a besoin de monde pour nous soutenir. Des associations qui s'y connaissent sur le plan légal. On veut pouvoir faire des recours, ce type d'actions.

Je dis souvent qu'on fait le travail que notre commune devrait faire. Ils font le contraire de ce qu'on attend d'eux et on fait le contraire de ce qu'ils attendent de nous. Ils préfèrent certainement que chacun reste chez soi et se taise. On se mobilise, on s'associe, on travaille ensemble. On sait que c'est comme ça qu'on améliore les choses. On est un peu les abeilles du Peterbos, finalement.





DRONES : SURVEILLER NOS RUES AVEC UN OUTIL DE RÉPRESSION

Certains chercheurs y voient une révolution militaire : les drones se multiplient sur les terrains de guerre. L'invasion russe de l'Ukraine marque sans doute un tournant en la matière, tant par la quantité d'appareils engagés dans le conflit (plusieurs millions) que par leur influence sur les opérations militaires. Ces drones servent à la fois de grenades et de mortier mais également de « jumelles » pour les armées. Ils ont aussi fait une incursion dans le ciel belge ces dernières semaines, en survolant plusieurs lieux sensibles, comme des aéroports et des bases militaires. La police belge mise, elle aussi, désormais sur ces outils de répression pour « surveiller » nos rues. Des phases-tests sont en cours à Bruxelles. La LDH y voit un risque important pour la protection des droits humains et, par conséquent, s'y oppose.

Au printemps dernier, plusieurs communes bruxelloises – celles de Bruxelles, d'Ixelles, de Watermael-Boitsfort, d'Uccle et d'Auderghem – ont donné leur feu vert à l'utilisation de drones par leurs zones de police. La communication est rodée¹ : dans un communiqué de presse, la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles explique qu'elle utilisera donc ces caméras mobiles embarquées sur des drones lors « d'interventions d'urgence imprévisibles et exceptionnelles, telles que des incendies, disparitions inquiétantes, émeutes, attentats ou courses-poursuites ».

L'arrêté voté par le conseil communal de la Ville de Bruxelles donne pourtant une marge de manœuvre bien plus large à la police en précisant notamment que les drones peuvent être utilisés pour « prévenir, constater et déceler des infractions ou incivilités sur la voie publique, et assurer le maintien de l'ordre public », comme l'épinglé le journal *Le Soir*.² L'objectif défendu ? Améliorer la sécurité du personnel et des citoyen-nes, se défend la zone de police. Évidemment.

COLLABORER AVEC UNE ENTREPRISE PRIVÉE

Concrètement, le projet prévoit une collaboration de la police avec une société privée flamande, Citymesh, titulaire des licences requises. L'entreprise propose des « drones-as-a-service », c'est-à-dire des drones en attente sur le toit d'immeubles que la police peut appeler contre rémunération. Compris dans le « paquet » de cette collaboration : les appareils, donc, mais aussi les pilotes. Les drones sont pilotés à distance depuis le dispatching de la zone POLBRU (Bruxelles Capitale – Ixelles) par le personnel de la société commerciale en question, sous supervision policière. Cette technologie de surveillance peut également s'appuyer sur des logiciels d'analyse d'images.

La zone de police indique que Citymesh n'aura pas accès aux images capturées. Les enregistrements du drone seront conservés pendant 365 jours maximum et au-delà des trente premiers jours, leur accès sera limité aux enquêtes criminelles. « Il s'agit d'un projet pilote, qui fera l'objet d'une analyse d'impact et de risques à l'automne. La protection de la vie privée et les aspects opérationnels seront évalués », ajoute la zone de police. Selon nos informations, une analyse d'impact aurait été réalisée entre mai et juin 2025, soit après le début de la phase-test. En principe, pour qu'elles aient une utilité, les analyses d'impact doivent être réalisées avant le déploiement d'un outil et non après.

¹ [Article de BX1](#) : Des drones en soutien aux policiers bruxellois : une phase de test est lancée -28/4/2025

² [Article du Soir](#) : Bruxelles : des vols de drones illégaux menés par la police - 7/11/25

PLUS DE 140 VOLS ILLÉGAUX

Le projet a débuté le 25 avril 2025 et s'est prolongé jusqu'en juin 2025. Plus de 140 vols ont été réalisés. Illégalement. C'est ce que pointe le COC, l'Organe de contrôle de l'information policière, dans un rapport rendu public³ il y a quelques semaines. Selon le COC, l'utilisation d'une caméra montée sur un drone piloté par un employé d'une firme privée « pour l'exercice de missions policières est contraire à la loi ».

Dans le Soir,⁴ Franck Schuermans, président du COC, explique : « Cela ne va pas, étant donné qu'il s'agit là d'une tâche policière, et que la police voulait utiliser ces drones sans faire d'analyse d'impact. Et alors même que leur délégué à la protection des données savait que ce recours à une firme externe, dans le cadre d'un traitement de données policières, allait poser un problème. » Conclusion du COC ? Le projet pilote est illégal et il faut y mettre fin.

L'ALERTE DE LA LIGUE DES DROITS HUMAINS

C'est donc le nœud du problème pour le COC : faire appel à une firme privée pour gérer des données personnelles aussi sensibles et opérationnaliser des missions policières. La zone de police a déjà répondu que pour y remédier, elle formerait des fonctionnaires de police qui se chargeront du pilotage des drones.⁵

Si l'on ne peut bien entendu que partager l'analyse du COC, ce recours à une firme privée est loin d'être le seul problème. La Ligue des droits humains avait alerté, dans un courrier⁶ envoyé aux bourgmestres, échevin-es et conseiller-ères des communes concernées, avant les votes en conseils communaux. Ce qui ne les a pas empêchés d'accepter que la police surveille les rues de leur territoire avec des drones, sans cadre fort. Il fallait autoriser ce déploiement dans le cadre de ce projet pilote pour « d'urgents impératifs de sécurité », prétendaient-elles, avec pour résultat que cela s'est fait de manière précipitée. Les enjeux de surveillance sont pourtant lourds.

La Ligue des droits humains pointe ici des éléments et risques liés à ce projet de surveillance massive :

- Le premier, c'est que pour justifier une ingérence dans le droit fondamental au respect de la vie privée, il faut réaliser une analyse de l'impact des opérations envisagées sur la protection des données à caractère personnel. Ce cadre très strict est exigé par les législations nationales et européennes. Cette analyse doit se faire avant le traitement de ces données. Puisque l'objectif est de s'interroger sur la nécessité et la proportionnalité de ces opérations de traitement de données au regard de leurs finalités, de ce à quoi elles vont servir. Et de se poser cette question essentielle : est-ce qu'il n'existe pas un moyen moins intrusif pour répondre à notre objectif ? Obligatoire aussi : une évaluation des risques pour les droits et libertés des personnes concernées.

Or, la zone de police n'avait pas prévu cette analyse d'impact en amont, pensant pouvoir la contourner le temps de la période de test. L'utilisation d'une technologie de surveillance invasive, même au stade d'expérience, doit pourtant répondre à ces obligations.

En matière de surveillance, c'est un *modus operandi* que les ONG de défense des droits fondamentaux connaissent bien : les autorités lancent des projets-pilotes et ensuite, se posent la question de leur impact sur les

3 [Rapport public](#) contrôle thématique de contrôle de l'information policière relatif au recours, par la zone de police Bruxelles-Capitale/Ixelles à une caméra montée sur un drone appartenant à et opérée par une entité privée

4 [Article du Soir](#) : Bruxelles : des vols de drones illégaux menés par la police - 7/11/25

5 [Rapport public](#) contrôle thématique de contrôle de l'information policière relatif au recours, par la zone de police Bruxelles-Capitale/Ixelles à une caméra montée sur un drone appartenant à et opérée par une entité privée

6 [Courrier](#) de la Ligue des droits humains concernant l'utilisation de caméras mobiles sur des drones, DIAB (Drones in a box), par la zone de police de Bruxelles Capitale Ixelles - 23/4/25

droits fondamentaux. Une fois que les investissements sont faits et qu'il est donc plus difficile de faire marche arrière. Le raisonnement est celui-ci : « *le matériel est là, ce serait trop bête de ne pas l'utiliser* ».

On peut aussi souligner que le COC, à savoir l'organe d'avis qui est sensé outiller les services de police en matière de respect des législations relatives à la vie privée, n'a pas été saisi, ce qui est lourd de sens lorsque l'on s'apprête à avoir recours à un outil de surveillance massive de l'espace public.

- Un deuxième point soulevé par la Ligue des droits humains portait sur les objectifs du projet : flous, très larges et abstraits, sous couvert de phase-test. La police pourrait donc par exemple utiliser ces drones pour lutter « contre les incivilités ». À titre de comparaison, la police avait déjà utilisé des drones durant la pandémie de Covid19 à des fins de poursuites judiciaires. Et cet usage avait été considéré comme disproportionné au regard des faibles peines prévues pour les infractions visées. La Ligue des droits humains soulignait également les problèmes liés à l'évaluation de ce projet pilote : c'est la zone elle-même qui prévoyait « *d'apprécier l'opportunité et les avantages de l'utilisation de ces drones* ». Complicé avec des objectifs aussi flous, aucune méthodologie spécifiée et sans même mentionner qu'une évaluation indépendante était préférable au regard des risques majeurs pour le respect des droits fondamentaux des personnes.

- Un troisième risque repose sur l'usage de logiciels d'intelligence artificielle pour analyser ces images. C'est un autre angle mort du projet : la zone de police l'étude, or c'est fondamental de savoir quel sera le traitement réservé à ces images : quel logiciel les analysera ? Et comment ?

La Ligue des droits humains a saisi le Conseil d'État pour contester ces décisions d'autoriser le recours à des instruments extrêmement intrusifs, qui plus est sans cadre juridique clair et avec une privatisation larvée de tâches de police.

SOLUTIONNISME TECHNOLOGIQUE

Au-delà de ce projet particulier de déploiement de drones, la Ligue des droits humains dénonce également le recours presque systématique aux moyens de surveillance par la police. L'enquête réalisée avec *Le Soir*⁷ et *Le Vif*,⁸ ainsi que le collectif Technoplice, publiée en novembre dernier, a démontré l'explosion du nombre de caméras en rue ces dix dernières années, alors que les études confirment l'inefficacité de ces dispositifs et que leur coût est énorme. Tout comme les caméras de surveillance et les logiciels déployés pour analyser les images captées, les drones sont un dispositif répressif qui s'utilise surtout contre les communautés et les groupes déjà très contrôlés, voire criminalisés, comme les personnes migrantes, racisées et les manifestant-es. De plus, le recours à des outils de surveillance aussi poussés que des drones amplifie ce phénomène, de par ses capacités beaucoup plus intrusives et les possibilités de surveillance des espaces publics ou ouverts au public qu'il permet. Si l'on y ajoute le recours à des logiciels d'intelligence artificielle et des intérêts privés, les risques sont vraiment exacerbés.

7 [Dossier du Soir](#) : En dix ans, la vidéosurveillance a conquis plus de trois communes sur quatre à Bruxelles et en Wallonie - 5/11/25

8 [Site internet et app](#) reprenant toutes les données issues de l'enquête

**LA LIGUE DES DROITS HUMAINS
VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES
FÊTES DE FIN D'ANNÉE**





QUAND
NOS DROITS
RECULENT,
C'EST À NOUS
D'AVANCER

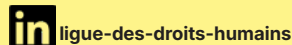
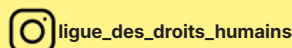
Robabée

LA LIGUE DES DROITS HUMAINS A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

La LDH lance sa campagne de dons !

Le saviez-vous ? Nos recours en justice, pilier du travail de la LDH, ne sont pas subsidiés.

La LDH sur le web



60% DE NOS ACTIONS EN JUSTICE SONT DES VICTOIRES

le ticket modérateur qui augmente les **frais de justice**

ANNULÉ

des **guichets physiques** pour les démarches administratives

GARANTI

le durcissement des règles de l'**adresse de référence**, indispensable aux personnes sans-abri pour l'accès à leurs droits

STOPPÉ

L'État accède illégalement aux bases de **données de la police**

CONDAMNÉ

Aux côtés d'un agriculteur wallon, **nous attaquons TotalEnergies** pour sa responsabilité dans le changement climatique.

EN COURS

**NOS RECOURS EN JUSTICE
SONT FINANCÉS UNIQUEMENT
GRÂCE À VOS DONNS**



**FAITES UN DON
EN LIGNE**

La Ligue des droits humains une organisation indépendante. Depuis 125 ans, nous agissons quand les droits fondamentaux et les libertés sont menacés.

Ligue des droits humains asbl · Boulevard Léopold II 53 à 1080 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 · ldh@liguedh.be · www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez-nous !

- Je souhaite devenir **donateur-riche** et je verse (déductible à partir de 40€)
sur le compte de la Ligue des droits humains : IBAN BE99 0000 0001 82 85 - BIC BPOTBEB1
Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !
Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.
- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur **www.liguedh.be** et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit

Nom : Prénom :
Adresse :
Année de naissance : Profession :
Tél : Courriel :
Signature :

